



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIRAC ET DEFINITION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE L'EGLISE BASSE

Par arrêté municipal n°08-2019, une enquête publique est prescrite du **lundi 2 septembre 2019 à 9h** au **vendredi 4 octobre 2019 à 17h** (33 jours), concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIRAC et la définition du Périmètre Délimité des Abords de l'église basse.

Le maître d'ouvrage du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre Délimité des Abords est la commune de LIRAC, représentée par son Maire en exercice. Pendant toute la durée de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme et le Périmètre Délimité des Abords sera consultable en Mairie de LIRAC (version papier et sur poste informatique) et sur le site internet [www.lirac.fr](http://www.lirac.fr).

Les éventuelles observations pourront être adressées au commissaire enquêteur par les moyens suivants : registre d'enquête disponible en mairie, courrier postal adressé en mairie (date limite au 4 octobre 2019, cachet de la poste faisant foi), courrier électronique adressé à [enquatepublique2019@lirac.fr](mailto:enquatepublique2019@lirac.fr) (date d'expédition limite au 4 octobre 2019 à 17h).

Sur décision du président du Tribunal Administratif de Nîmes du 18 juin 2019, Monsieur Jean-Louis BLANC, Ingénieur des Arts et Métiers en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les personnes désireuses de le rencontrer en Mairie de LIRAC aux jours et heures ci-après :

- Lundi 2 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Samedi 7 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 18 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 4 octobre 2019 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance, à la mairie et sur le site internet [www.lirac.fr](http://www.lirac.fr), des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant une durée de 1 an comptée à partir de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur le territoire de la commune de LIRAC. Toute personne souhaitant des précisions sur ce dossier pourra s'adresser à Monsieur Sébastien PIRE, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme.

Le Maire de Lirac

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES

N° PC : 2019RJ0353

Jugement du Tribunal de Commerce de Nîmes en date du 07/08/2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

**Monsieur FARINA Michel** 4 Avenue de Stalingrad 30100 ALES

Achat et vente au détail de modèles réduits, maquettes, radios-commandes.  
383 450 004

Liquidateur judiciaire : SELARL CAMBON  
22 Rue Taisson 30100 ALES

Juge-commissaire : Madame JUANICO Marie-France

Juge-commissaire suppléant : Monsieur PELAT Fabien

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois suivant la publication au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Le Greffier  
SELARL VIDAL - VIDAL-PENCHINAT

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES

N° PC : 2019RJ0349

Jugement du Tribunal de Commerce de Nîmes en date du 07/08/2019 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

**SARL LES PLAGNETTES** Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 EUROS, 14 Rue d'Avejan 30100 ALES

Achat et vente au détail tant en France qu'à l'étranger de prêt à porter et accessoires, maroquinerie, chaussures, parfumerie, petit mobilier, et plus généralement tout ce qui se rapporte à l'équipement de la personne.  
450 994 991

Liquidateur judiciaire : SELARL CAMBON  
22 Rue Taisson 30100 ALES

Juge-commissaire : Monsieur MESSIS Bernard

Juge-commissaire suppléant : Monsieur PELAT Fabien

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur judiciaire dans les deux mois suivant la publication au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>.

Le Greffier  
SELARL VIDAL - VIDAL-PENCHINAT

### REGIMES MATRIMONIAUX



**Michel CANONGE**  
**Isabelle**

**SAINT MARTIN-NICOLAUD**  
**Emmanuel GUY**

**Notaires Associés**  
**13 Rue Pasteur - 30100 ALES**

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Michel CANONGE, Notaire à ALES (Gard), 13 Rue Pasteur, le 16 Mars 2019, **Monsieur François Denis MAUREL**, Médecin, et **Madame Cosima Delphine TERRAL**, Médecin, son épouse demeurant ensemble à VEZENOBRES (Gard) 18 Place de la Mairie.

Nés :  
**Monsieur François MAUREL** à ALES (Gard) le 2 juin 1956.  
**Madame Cosima TERRAL** à MONTPELLIER (Hérault) le 31 janvier 1958.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MONTPELLIER (Hérault) le 12 juillet 1980.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.

Les oppositions seront à adresser, s'il y a lieu dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Michel CANONGE, Notaire à ALES (Gard) 13 Rue Pasteur.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

### POUR AVIS

### CESSIONS FONDS DE COMMERCE

**SCP M<sup>e</sup> Christine CHAMPEYRACHE SERRANO**  
**M<sup>e</sup> Marc CHAMPEYRACHE**  
**M<sup>e</sup> Cécile SANCHEZ**  
**Notaires associés**  
**Passage Champeyrache**  
**30100 ALES**



Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Marc CHAMPEYRACHE notaire associé à ALES le 01.08.2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NIMES 1 le 05.08.2019 Dossier 2019 00058341 référence 3004P01 2019 N 01896

La société dénommée "LEPIDOR" - SARL - Capital 5 000 € - Siège à ALES 30100, 30 Rue de la République - RCS NIMES N° 793 384 181

A vendu à :  
**Mme Magali ARNAUD** demeurant à ALES (30100) 586 Avenue Youri Gagarine

Un fonds de commerce d'achat et de vente de tous produits alimentaires et de tous produits à base de blé, de céréales, terminal de cuisson sis et exploité à ALES (Gard), 30 Rue de la République.

Nouvelle enseigne : **LA FARINETTE**  
Jouissance : 01.08.2019

Prix : 35 000 € s'appliquant  
- aux éléments incorporels pour 24 500 €  
- au matériel pour 10 500 €

Les oppositions devront être faites chez M<sup>e</sup> Marc CHAMPEYRACHE notaire associé à ALES où domicile est élu, dans les dix jours de la publication au BODACC par acte extrajudiciaire, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'insertion prescrite par la loi au BODACC a été ordonnée en temps utile.  
M<sup>e</sup> Marc CHAMPEYRACHE



**Michel CANONGE**  
**Isabelle**

**SAINT MARTIN-NICOLAUD**  
**Emmanuel GUY**

**Notaires Associés**  
**13 Rue Pasteur - 30100 ALES**

### AVIS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Isabelle SAINT MARTIN-NICOLAUD, notaire à ALES (Gard), le 22 Juillet 2019, enregistré à NIMES 1<sup>er</sup> Bureau, le 05/08/2019, bordereau 2019 N 01910 :

La Société dénommée **AU CANDI'S CAFE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 4.500,00 € ayant son siège social à SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (Gard) 42 Rue des Ecoles - La Jasse de Bernard identifiée sous le numéro SIREN 813 211 315 RCS NIMES.

A cédé à La Société dénommée **L'INSTANT CAFE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (Gard) 42 Rue des Ecoles identifiée sous le numéro SIREN 852 031 590 RCS NIMES.

Un fonds de commerce de débit de boissons (Licence IV) et de petite restauration à emporter connu sous le nom **AU CANDI'S CAFE** situé et exploité à SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (30560) 42 Rue des Ecoles - La Jasse de Bernard Et pour l'exploitation duquel la SARL AU

CANDI'S CAFE est identifiée sous le numéro SIREN 813 211 315 RCS NIMES. Moyennant le prix principal de 80.000,00 €, s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour 72.000,00 €
  - aux éléments corporels pour 8.000,00 €
- L'entrée en jouissance a été fixée le 22 juillet 2019.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Isabelle SAINT MARTIN-NICOLAUD, notaire à ALES, 13 Rue Pasteur, dans les dix jours suivant la dernière des publications légales pour la validité et la correspondance.

### MODIFICATIONS DIVERSES

**SCP MARCE ANDRIEU MAQUENNE CAMEL CREPIN**  
**Avocats**



**L'Axiome, Bât A**



**150 Rue Louis Landi**  
**30900 NIMES**

**Tél : 04.66.28.86.60**  
**Fax : 04.66.28.86.61**

### DV2E

**(Déchets, Valorisation, Environnement et Energie)**  
**Société à Responsabilité Limitée**

**Au capital de 1.500 euros**  
**porté à 1.950 euros**

**Siège social : 6 Rue des Marchands - ZA du Vigne**  
**30420 CALVISSON**

**827 867 458 RCS NIMES**

Par décisions collectives unanimes du 31 juillet 2019, les associés ont constaté la réalisation définitive à compter de cette date d'une augmentation du capital social d'un montant de 450 € pour le porter de 1.500 € à 1.950 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention : RCS NIMES  
**POUR AVIS**



### PVB AVOCATS

**215 Rue Samuel Morse**  
**Le Triade 3**

**34965 MONTPELLIER CEDEX 2**

### MGH

**SAS au capital de 1 103 €**  
**Siège social : 132 Route de Sauve - 30900 NIMES**

**840 802 433 RCS NIMES**

Du PV des décisions de l'associé unique en date du 2.07.2019, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 7 506 € en numéraire par création de 7 506 actions nouvelles intégralement souscrites d'une valeur nominal d'1 €, et porté de 1 103 € à 8 609 €.

De l'AGE du 02/07/2019, il a été décidé de :  
- augmenter le capital de 591 € par création de 591 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 € chacune, intégralement souscrites.

- réduire le capital social d'une somme de 53 € pour le ramener à 9 147 € en vue d'apurer les pertes à due concurrence.

- nommer en qualité de Président GXH, SARL au capital de 580 000 euros, ayant son siège social 132 Route de Sauve 30900 NIMES - 851 218 917 RCS de NIMES, en remplacement de M. GOY Maxime

- transférer le siège au 565 Chemin du Mas de Devèze, Zac Delta, 30900 NIMES.

Les statuts ont été refondus dans leur intégralité. Mention au RCS de NIMES.



pièce 6 - No. 2

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune des Plans
Ouverture de l'enquête publique
du Plan Local d'Urbanisme

Arrêté municipal n°2019 / 018 du 1er août 2019

Monsieur NOGUEUR Marc, a été désigné commissaire enquêteur par le Vice-Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des PLANS, du 02 septembre 2019 au 04 octobre 2019 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à compléter sont exposés, ainsi qu'un plan de situation, au domicile de Monsieur NOGUEUR Marc, au 18, rue de la République, du 02 septembre 2019 au 04 octobre 2019 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie, et sur autres jours suivants :

- Lundi de 9 heures à 17 heures
- Jeudi de 16 heures à 19 heures
- Vendredi de 14 heures à 16 heures

La personne responsable du projet après de laquelle des informations pourront être demandées est Monsieur le Maire, Gérard BARRON, à la Mairie des PLANS.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à commune-des-plans@orange.fr. Elles seront annexées au registre d'enquête.

La commission enquêteur sera présidée à la mairie des PLANS pendant la durée de l'enquête afin de recevoir les observations orales ou écrites du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 02 septembre 2019 de 9h à 12h
- Jeudi 19 septembre 2019 de 14h à 18h
- Vendredi 04 octobre 2019 de 16h à 19h

L'avis de l'enquête, le registre sera mis à la disposition du public dans le cadre d'un examen accessible par un espace de consultation administrative de l'état complet en matière d'environnement (EMEA) qui a rendu une décision de dépôt de l'avis de l'enquête.

Les divers avis des Personnes Publiques Associées seront joints au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui déposera alors de l'enquête pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie des PLANS et à la Préfecture de Nîmes pour y être lues, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet

http://www.plans.org

A l'issue de l'enquête, le Commissaire enquêteur se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. A priori, au vu des conditions de l'enquête publique, il est à prévoir qu'il approuvera des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Le Maire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Lirac
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lirac et délimitation du Périmètre Délimité des Abords de l'église basse

Par arrêté municipal n°166/2019, une enquête publique est prescrite du lundi 2 septembre 2019 à 9h au vendredi 4 octobre 2019 à 17h (33 jours) concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIRAC et la délimitation du Périmètre Délimité des Abords de l'église basse.

Le maître d'ouvrage du Plan Local d'Urbanisme est la commune de LIRAC. Le dossier est à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, révisable par son Maire en exercice.

Présenté toute la durée de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme et de Périmètre Délimité des Abords sera consultable en Mairie de LIRAC (version papier et sur poste informatique) et sur le site internet www.lirac.fr.

Les observations et propositions pourront être adressées au commissaire enquêteur par les moyens suivants : registre d'enquête disponible en mairie, courrier postal adressé au commissaire enquêteur, courrier électronique adressé à : enquete@lirac.fr ou par voie électronique sur le site internet www.lirac.fr.

Une décision du président du Tribunal Administratif de Nîmes du 18 juin 2019, Monsieur Jean Louis SERRAC, ingénieur des Arts et Métiers en retraite, est émise en qualité de commissaire enquêteur. Il sera élu par les personnes désireuses de le rencontrer en Mairie de LIRAC aux jours et heures ci-après :

- Lundi 2 septembre 2019 de 9h à 12h
- Samedi 7 septembre 2019 de 9h00 à 12h
- Mercredi 16 septembre de 14h à 17h00
- Vendredi 4 octobre 2019 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, le dossier pourra être communiqué, à la mairie et sur le site internet www.lirac.fr, des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant une durée de 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur le territoire de la commune de LIRAC. Toute personne souhaitant des précisions sur ce dossier pourra s'adresser à Monsieur Sébastien PIRE, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme.

Le Maire de Lirac, Stéphane CARDENES

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Préfet du Gard
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Laudun-l'Ardoise

Projet : Protection décennale du village de l'Ardoise par la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de traitement sur la commune de Laudun l'Ardoise.

Une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 sur le territoire de la Commune de Laudun l'Ardoise du lundi 02 septembre 2019 à 09h00 (ouverture) au jeudi 03 octobre 2019 à 17h00 (clôture).

La commune de Laudun l'Ardoise est désignée comme siège de l'enquête. Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation de la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de traitement.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée, par le préfet du Gard, une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre de l'autorisation de la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de traitement.

Le journaux de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandé à : Mairie de Laudun l'Ardoise, 144 place du 6 juin 1944, 30290 Laudun l'Ardoise Sophie LE BORGNE

Le dossier complet d'enquête accompagné des avis obligatoires au titre des articles R111-19 à 20 du code de l'environnement et comportant les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation de la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de traitement est à la disposition du public au titre de l'autorisation de la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de traitement à Laudun l'Ardoise.

Un accès informatif est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Laudun l'Ardoise, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que :

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre déposé au siège de l'enquête à l'adresse suivante :
M. le commissaire enquêteur - Enquête publique protection décennale Mairie de Laudun l'Ardoise / 144 place du 6 juin 1944, 30290 Laudun l'Ardoise

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/1519 et sur l'adresse : enquete-publique-1519@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions formulées par voie électronique sont accessibles sur le site internet du registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences faites aux dates, heures et lieux suivants :

- Mercredi 02 septembre 2019 de 09h00 à 12h00 Mairie annexe de L'Ardoise
- Mercredi 16 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 Mairie de Laudun l'Ardoise
- Jeudi 03 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 Mairie annexe de L'Ardoise

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Laudun l'Ardoise, à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard, 89, rue Voltaire à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'enquête.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Préfet du Gard
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Laudun l'Ardoise

Projet : Création d'une déviation de la RN50 et suppression du passage à niveau n°38 sur la commune de Laudun l'Ardoise.

Une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 sur le territoire de la Commune de Laudun l'Ardoise du lundi 02 septembre 2019, 09h00 (ouverture) au jeudi 03 octobre 2019 17h00 (clôture).

La commune de Laudun l'Ardoise est désignée comme siège de l'enquête. Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation de la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de traitement.

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée, par le préfet du Gard, une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code de l'environnement.

Le journaux de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandé à : DREAL Occitanie/DOTMORH - Dvieux Montpellier

Le dossier complet d'enquête accompagné des avis obligatoires au titre des articles R111-19 à 20 du code de l'environnement, relatant celui de l'autorisation environnementale n°2019-110 du 20 juillet 2019 et la mise en œuvre de la mesure de mitigation intégrée au dossier d'enquête publique, et comportant les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de l'autorisation de la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales et de traitement est à la disposition du public.

Un accès informatif est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de Laudun l'Ardoise, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur les lieux de permanence ainsi que :

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre déposé au siège de l'enquête à l'adresse suivante :
M. le commissaire enquêteur - Enquête publique protection décennale Mairie de Laudun l'Ardoise / 144 place du 6 juin 1944, 30290 Laudun l'Ardoise

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/1472 et sur l'adresse : enquete-publique-1472@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions formulées par voie électronique sont accessibles sur le site internet du registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences faites aux dates, heures et lieux suivants :

- Mercredi 02 septembre 2019 de 09h00 à 12h00 Mairie annexe de L'Ardoise
- Mercredi 16 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 Mairie de Laudun l'Ardoise
- Jeudi 03 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 Mairie annexe de L'Ardoise

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Laudun l'Ardoise, à la direction départementale des territoires et de la mer du Gard, 89, rue Voltaire à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an à compter de la clôture de l'enquête.

C'est simple depuis notre site www.midilibre-legales.com ou au : 04 3000 20 20 (coût d'un appel local)
Paradise dans les meilleurs délais

MARCHES PUBLICS
MAPA > 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Commune de Saint Quentin la Poterie
MAIRE DE SAINT QUENTIN LA POTERIE, M. Yves BONZ, MAIRE

AUTRES ANNONCES LEGALES
Succession

SUCCESSION VACANTE
LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

POUR VOS PUBLICATIONS LEGALES

- APPELS D'OFFRES
- MARCHÉS NEGOCIÉS
- AVIS D'ATTRIBUTION
- VENTES AUX ENCHÈRES, ETC.



met à votre disposition un service spécialisé, efficace et professionnel.

L'automobile
du Languedoc-Poussin et de l'Avignon
Parution lundi, mercredi, vendredi

Rédigez votre petite annonce
(Et en français, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Grid for writing an advertisement.

Choisissez votre formule
(Tarifs TTC - 5 lignes et internet inclus)

Rubriques Auto : publication lundi + mercredi + vendredi

PA sans photo

Formule trio • simple
31 € (toutes éditions)

Formule trio • 2 semaines
41 € (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines
48,50 € (toutes éditions)

Ligne supplémentaire
8 € (toutes éditions)

Tra date de parution: / / 2016

+10€
Votre PA avec photo
www.midilibre-annonces.com

Par courrier
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :

MidiMedia Publicité
6, boulevard des Pyrénées, CS 20001
62007 Perpignan Cedex

Nom :
Prénom :
Adresse :

Ville :
Code postal :

Par téléphone
IMMO - AUTO - DIVERS - BONNES AFFAIRES
04 3000 7000

OFFRES D'EMPLOI
04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

L'automobile
du Languedoc-Poussin et de l'Avignon
L'Agence

page 2